



Reconnaissance de paternite

Par **baguenhir**, le **23/02/2011** à **23:51**

Je suis francais et ai eu un enfant, qui est ne en janvier 2010, avec une ghaneenne. Avec son accord, je voudrais faire une reconnaissance de paternite, tardive.

Quel formulaire dois-je remplir et ou le trouver ?

A qui dois-je envoyer cette reconnaissance de paternite ?

Cordialement

Par **Claralea**, le **24/02/2011** à **00:58**

Bonjour, vous allez dans n'importe quelle mairie avec un acte de naissance de l'enfant ou le livret de famille, muni de votre piece d'identite et vous reconnaissez simplement votre enfant au service de l'etat civil

Et mieux vaut tard que jamais. Par contre, comme vous reconnaissez votre enfant plus d'un an apres sa naissance, vous n'aurez pas l'autorite parentale conjointe. La maman pourra vous demander une pension alimentaire pour votre enfant et vous pourrez egalement, en passant devant le juge des affaires familiales, avoir un droit de garde et de visite. Avec l'accord de la maman, vous pourriez aussi demander l'autorite parentale conjointe. Cet enfant devient votre heritier au meme titre que tous les autres enfants que vous avez ou vous aurez. Vous pouvez egalement lui donner votre nom accolé à celui de la maman

Par **baguenhir**, le **24/02/2011** à **01:36**

Merci de votre reponse mais l'enfant est ne au Ghana et est avec sa mere au Ghana et devrait y rester.

Pour reconnaitre l'enfant, dois-je m'adresser a l'ambassade de france au Ghana et si oui, quel documents dois-je fournir ?